

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_02_017

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 février 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT 2 CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA MISSION D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de coopération pour la réalisation de travaux d'inventaire du patrimoine culturel sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire a été signée par la Région des Pays-de-la-Loire, le Département du Maine-et-Loire et la Commune de Mauges-sur-Loire pour la période 2018-2021, puis la période 2023-2026.

Cette convention indique les conditions d'accompagnement de la mission en cours : la participation financière à hauteur de 50% de la part de la Région pour la rémunération du chercheur, ainsi que l'appui scientifique, méthodologique et technique de la Région et du Département, chacun dans leurs champs de compétences.

La Région propose chaque année la signature d'un avenant pour préciser le montant de la subvention régionale pour l'année à venir et d'en acter le versement : 20 000€ (aucun changement).

CONSIDERANT la délibération n°2023-11-05 du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 approuvant la convention avec la Région pour la mission d'inventaire du patrimoine ;

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme-patrimoine en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant n°2 de la convention avec la Région pour le financement de la mission d'inventaire du patrimoine.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 59
Nombre de présents : 47
Nombre de votants : 53
(dont 9 pouvoirs)*

Signé le 13 février 2026
Le Maire
Gilles PITON